



éco-gestes

Les clefs pour agir !

Comment limiter ma consommation d'énergie au travail ?

Réaliser des économies d'énergie sur les bâtiments implique souvent de mettre en œuvre des travaux d'efficacité énergétique, **mais nos comportements individuels ont également un rôle important à jouer.**



Avec le chauffage

J'évite de laisser les fenêtres ouvertes trop longtemps

Je ferme les portes de communication avec les espaces peu ou pas chauffés

J'adapte ma tenue vestimentaire

Si j'ai la main dessus, **je baisse ou j'éteins le chauffage, s'il fait trop chaud**

Baisser le chauffage de **1° C** permet d'économiser jusqu'à **7 %** de consommation énergétique.



Avec la climatisation

J'aère le matin pour laisser entrer la fraîcheur et créer des circulations d'air

Je garde les fenêtres et stores fermés

J'adapte ma tenue vestimentaire

Si j'ai la main dessus : **j'évite la climatisation**, j'allume quand la pièce dépasse les **26°C** et je ne descends pas en dessous de **25°C**

4h/jour de climatiseur = + 15% de consommation d'énergie par mois

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le secteur de la santé représente jusqu'à **11%** de la consommation du secteur tertiaire.

Le chauffage est le poste de consommation le plus important des établissements sanitaires et médico-sociaux. C'est pourquoi, travailler sur la consommation énergétique permet de lutter contre le réchauffement climatique **tout en diminuant les coûts pour les établissements de santé.**

Il faut savoir que la consommation d'énergie d'un établissement santé peut représenter jusqu'à 7% des dépenses, hors masse salariale...

Alors quelles températures idéales doit-on viser ?

19° C dans les bureaux

16 à 18° C dans les ateliers pour une activité physique moyenne

14 à 16° C dans les ateliers pour une activité physique soutenue



J'Y PENSE !

- **Je signale les dysfonctionnements que je constate** au gestionnaire de l'établissement : bureaux surchauffés ou sous-chauffés, climatisation trop poussée ou inefficace.
- **Je redouble de vigilance sur l'extinction de tous les appareils** confondus en prévision des jours de repos ou période de congés.